

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : RD 99 Mas-Blanc-les-Alpilles - Requalification et sécurisation de traversée de ville - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, de financement par subvention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention dont le projet est joint au rapport, relative aux modalités techniques et financières de gestion et aux domaines de responsabilités du Département et de la commune de Mas Blanc les alpilles pour l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public départemental sur la RD 99,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La dépense 76 520 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**